

Rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones sur la situation des Samis dans la région Sápmi de la Norvège, la Suède et la Finlande

17 Janvier 2011

Le 13 Janvier, le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, a rendu public et a présenté son rapport par vidéoconférence à une réunion de dirigeants Sami et d'observateurs à l'Université de Tromsø, en Norvège.

Dans son rapport, le Rapporteur spécial note que, globalement, la Norvège, la Suède, la Finlande porte un haut niveau d'attention aux questions autochtones.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que les Samis peuvent poursuivre leur auto-détermination et à développer leurs objectifs communs en tant que personnes vivant dans plus d'un État, ainsi que profiter au sein de chacun des États dans lesquels ils vivent de toute la gamme des droits qui sont garantis pour les peuples autochtones dans les instruments internationaux contemporains.

Le Rapporteur spécial a fait une série de recommandations, à la lumière des normes internationales pertinentes, pour aider aux efforts en cours pour faire avancer les droits des Samis de la région Sápmi.

Voir une version avancée non éditée du rapport sur le site web de la Source Rapporteur spécial : <http://unsr.jamesanaya.org/>